



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 43708

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la politique fiscale à l'égard des motards. En effet, il convient de souligner que les équipements de sécurité pour les motos représentent une charge financière importante car les usagers sont souvent contraints d'investir des sommes importantes s'ils veulent garantir leur propre sécurité ou celle de leurs enfants (casques, sièges adaptés, etc.). Aussi, afin de dissuader les motards de sous-équiper leur véhicule, ou de les équiper avec des matériels peu fiables, serait-il souhaitable d'appliquer un taux réduit de TVA à 5,5 % qui, en diminuant le coût d'achat, mettrait à la portée du plus grand nombre des équipements garantissant leur sécurité. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le Gouvernement partage le souci exprimé par l'auteur de la question d'améliorer la sécurité routière et de réduire le nombre d'accidents de la circulation, notamment chez les jeunes. Mais la réduction du taux de la TVA sur certains équipements ne paraît pas le moyen le mieux adapté pour atteindre cet objectif.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43708

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2000, page 1721

Réponse publiée le : 22 mai 2000, page 3126